

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
7 septembre 2023

Date de publication
19 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Emmanuel PROVIN, Mickaël VAIRELLES, Angélique CHEVRE, Bruno LORILLERE, Pierre MARY.**

Représentés : **Anita DANGIN à Evelyne BOCQUET, Pascale PETIT à Claudine BAUDIN ERARD.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 03_14092023

N°03 : CREATION D'UN PUMPTRACK – LOT 3 « PUMPTRACK » - AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par délibération en date du 12 octobre 2021, il avait été approuvé le projet d'aménagement d'un pumtrack et du site de la Gravière et Monsieur le Maire avait été autorisé à signer les marchés correspondants. Le lot 3 du marché d'aménagement d'une coulée verte (phase 1) « pumtrack » a été attribué à la société SARL BIKESOLUTIONS pour un montant de 172 000 € HT soit 206 400 € TTC.

Il convient de régulariser le montant du marché afin de prendre en compte la reprise des études et des travaux suite à la modification du système de gestion des eaux pluviales. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 7 590 € HT soit 9 108 € TTC.

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 en plus-value au marché « pumtrack » de l'aménagement d'une coulée verte (phase 1) de l'entreprise SARL BIKESOLUTIONS pour le lot n° 3 pour un montant global 7 590 € HT soit 9 108 € TTC portant le nouveau montant du marché à 179 590 € HT soit 215 508 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché « pumtrack ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



PH

...Simone...DEV.AUX..., secrétaire de séance